

Le droit des femmes, le combat de Fem&L.A.W.

« Le féminisme est un combat, pas contre les hommes mais contre un système. » **Chloé HARMEL**

3 000 euros : c'est le montant du « budget familial » que le SNI souhaite instaurer.

Les membres de Fem&L.A.W utilisent l'outil juridique pour mettre fin aux discriminations envers les femmes.

● **Caroline DESORBAY**

Le droit n'est pas neutre envers les femmes. Le constat est posé par Fem&L.A.W.

Cette ASBL est portée par seize femmes, toutes juristes. Chloé Harmel est l'une d'elles.

« Les avocates, membres de Fem&L.A.W. qui travaillent en droit de la famille ou en pénal ont constaté dans leurs propres dossiers que certaines décisions sont prises en appliquant un droit en apparence neutre mais qui est systématiquement comme structurellement défavorable aux femmes ».

Violences invisibles

Un exemple : le droit est formulé de façon neutre dans les textes légaux et présenté comme tel par les praticien(ne)s, mais les faits ne le sont pas. « Ainsi, le Code pénal ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, alors que certaines infractions sont claire-

ment *sexo-spécifiques* – 95 % des personnes poursuivies pour viol et pour attentat à la pudeur sont des hommes, précise Chloé Harmel. De même, l'immense majorité des victimes de violences sexuelles sont des femmes, et ce sont les seules victimes d'infraction dont l'attitude et les qualités sont questionnées lors des procédures. Que vous soyez discrète, addict, provocante, homosexuelle, séduisante ou infidèle à votre conjoint n'entrera pas en ligne de compte si vous êtes victime d'extorsion de fonds, de fraude ou de vol ! ».

Aujourd'hui, les violences commises envers les femmes ne sont plus seulement physiques ou sexuelles, ajoute la juriste. « Elles peuvent être sociales, économiques, sociétales... Elles sont d'ordre structurel et la loi est un outil qui nous permet de travailler sur le pan structurel. »

À la genèse de la loi

Le combat de Fem&L.A.W. se mène sur d'autres fronts. « On essaie d'attirer l'attention du législateur sur les conséquences de l'adoption d'un texte comme on l'a fait pour le projet de loi modi-

fiant la reconnaissance des enfants sans vie, qui était d'apparence symbolique mais ne prenait pas les droits des femmes en considération. On pourrait également agir en justice au côté d'un requérant pour invoquer des discriminations ou inégalités fondées sur le genre ou le sexe ».

Actuellement, l'ASBL est particulièrement active sur le terrain de la communication, de l'information et de la formation « pour rendre visible le message selon lequel les inégalités sont peu visibles mais que l'on peut y remédier, notamment avec

le droit et l'instrument juridique. »

Le message n'est pas toujours facile à faire passer mais il est rendu moins difficile grâce aux impacts du mouvement MeToo, admet Chloé Harmel. « La libéralisation de la parole a permis une certaine prise de conscience des femmes et des institutions en général par rapport aux difficultés que connaissent les femmes ». ■

Un travail de sentinelle

La Convention d'Istanbul est un texte international contraignant, en vigueur dans notre pays depuis 2016. Un texte en or pour les membres de l'ASBL Fem&LAW. « En préambule, il contient les revendications féministes les plus

fondamentales : il reconnaît que les violences à l'égard des femmes sont structurelles et générées par la société elle-même, s'enthousiasme Chloé Harmel, l'une des juristes de l'ASBL. Ce texte interdit que dans des cas de violence on mette en œuvre une médiation. Or, en Belgique, on ne considère pas qu'un mauvais mari est un

mauvais père et on en arrive parfois à la mise en place de médiations pour le couple alors que les femmes sont victimes de violences de la part de leur conjoint Les avocats qui ont connaissance de ce texte vont pouvoir le soumettre à l'attention du magistrat. En découvrant ce texte, on a l'impression de faire un travail de sentinelle. »

TRAVAIL

Taux d'emploi : 9,8 % d'écart

Dans l'Union européenne, le taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans atteignait en 2017 66,5 %. Celui des hommes s'élevait à 78,0 %, soit une différence de 11,5 %, a révélé jeudi Eurostat, l'office de statistiques européen. En Belgique, l'écart était de 9,8 %, soit un meilleur résultat que la moyenne européenne. Parmi les États membres de l'Union européenne, l'écart d'emploi entre les deux sexes était le plus tenu en

Lituanie (1,0 %), en Finlande (3,5 %), en Suède (4,0 %) et en Lettonie (4,3 %).

À l'autre bout du tableau, on retrouve Malte (24,1 %), l'Italie (19,8 %) et la Grèce (19,7 %).

Avec une différence de 9,8 %, la Belgique se trouve sous la moyenne européenne. Parmi les pays voisins, les Pays-Bas affichent un écart plus important (10,5 %) tandis que l'Allemagne, la France et le Luxembourg présentent tous une différence de 7,9 %.

INDÉPENDANTS

31 % de revenus en moins

Les femmes exerçant une activité indépendante gagnent toujours environ 31 % de revenus en moins que leurs collègues masculins, selon les calculs du Syndicat neutre pour indépendants (SNI).

« Elles passent davantage d'heures à s'occuper de leur foyer, sans être rémunérées pour cela », explique Christine Mattheeuws, la présidente.

Les femmes exerçant une activité indépendante choisissent encore souvent une profession moins bien payée, majoritairement dans les

secteurs du paramédical ou de l'esthétique.

Le SNI propose, pour stimuler l'entrepreneuriat au féminin, de leur octroyer un « budget familial ». « Il s'agit dans ce cas-ci d'un budget équivalent à la prise de 4 mois de congé parental à temps plein, c'est-à-dire un montant de

3 001,32 euros nets (4 141,80 € nets pour les isolées). Ce budget peut être octroyé jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 12 ans et il peut être consacré à rétribuer l'intervention de tiers dans l'exercice de tâches familiales.

MÉDIAS

23 % des postes décisionnels

Les femmes ne sont pas assez valorisées au sein des médias, a regretté hier la Fédération internationale des journalistes (FIJ). Si elles représentent plus de la moitié des étudiants en journalisme, elles n'occupent que 23 % des postes décisionnels et moins de la moitié des emplois du secteur.

Les femmes représentent par ailleurs la majorité des emplois précaires et gagnent donc moins, dénonce la FIJ. Par ailleurs, elles ont moins tendance à couvrir des sujets

politiques ou économiques, leur préférant des sujets liés à la santé, à l'éducation... Et elles sont de plus en plus la cible de harcèlement en ligne.

Ce déséquilibre homme-femme est aussi relevé au sommet du monde syndical où les femmes peuvent avoir du mal à accéder aux positions décisionnelles.

La FIJ encourage donc les syndicats à faire activement campagne pour procéder aux changements nécessaires afin de contrer les obstacles tels qu'un salaire moindre, le travail précaire, le recrutement biaisé...

« Je suis belle » toute l'année

● Benoît GUEUNING

La femme est à l'honneur ce vendredi 8 mars.

Alexandra Delwaide, de Mormont-Erezée, n'a toutefois pas attendu cette journée pour mettre la femme au cœur de ses préoccupations, en créant « Je suis belle », une campagne de sensibilisation visant à rendre confiance aux femmes.

« Je suis belle est une expérience de développement féminin, pour redonner confiance aux femmes, explique Alexandra Delwaide. Ce manque de confiance des femmes que je reçois n'est pas sans conséquence, dans leur vie privée et professionnelle. »

Pour mener à bien son activité, Alexandra Delwaide s'est entourée de toute une série de professionnels. *« On propose diverses activités, comme du relooking, des shootings photographiques, du coaching personnalisé, des séminaires ou encore des conférences avec des professionnels du bien-être. Le but est évidemment de permettre aux femmes de retrouver cette confiance perdue, d'être à nouveau bien dans leur peau et dynamiques. »*

« Les femmes sont demandeuses »

« Elles ont tellement été détruites, qu'elles ne savent pas comment faire pour se sentir mieux. Les femmes sont demandeuses de ce genre de services. Maintenant, ce n'est pas grâce à moi que leur situation va changer. Je leur donne des clefs. Mais c'est à elles de mettre ces outils en pratique. »

Une estime perdue qu'elle attribue, outre au parcours de vie des femmes qu'elle accompagne, à un autre constat. *« Dans la société actuelle, on ressort beaucoup plus souvent le négatif que le positif »,* déplore Alexandra Delwaide.

Notons au passage que le parrain de « Je suis belle » est David Janmotte, figure bien connue du Grand Cactus sur la RTBF, et relookeur. Ce dernier était d'ailleurs présent vendredi dernier, lors de soirée inaugurale de « Je suis belle », ainsi que plusieurs femmes toutes aussi belles les unes que les autres, coachées par Alexandra Delwaide et son équipe.

« La journée de la femme, ce n'est pas que le 8 mars, c'est toute l'année », conclut Alexandra Delwaide. ■

► www.je.suisbelle.be